

Fin 2020, tous régimes confondus, 4,3 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé, aussi appelée pension de réversion, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2010. Pour 1,0 million d'entre elles, la pension de droit dérivé constitue l'unique pension de retraite à cette date. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 88 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. Le nombre de bénéficiaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans. En 2020, le régime général verse 2,8 millions de pensions de droit dérivé et l'Agirc-Arrco 3,0 millions.

4,3 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé fin 2020

Au 31 décembre 2020, tous régimes confondus, 4,3 millions de personnes perçoivent un avantage de droit dérivé d'un régime obligatoire de base ou complémentaire (*tableau 1*). Cette pension, appelée aussi pension de réversion, correspond à une partie de la retraite d'un assuré décédé reversée à son conjoint survivant sous certaines conditions.

Le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion a augmenté de 2,2 % en 10 ans (*tableau 2*). Parmi eux, 1,0 million (soit un quart) ne perçoivent aucun droit direct, soit parce qu'ils n'ont pas encore liquidé leurs droits propres, soit parce qu'ils n'ont pas travaillé – du moins en France – ou pas suffisamment longtemps pour recevoir, à ce titre, une pension sous forme de rente.

Le nombre de nouveaux retraités bénéficiaires d'une pension de réversion reste relativement stable depuis le début des années 2010, autour de 220 000 chaque année (*graphique 1*). En 2020, 227 500 retraités ont bénéficié d'une nouvelle pension de droit dérivé. Parmi eux, 81 % sont des femmes. Dans le même temps, le nombre de retraités de droit dérivé diminue, de 1,1 % par rapport à fin 2019. Le nombre de nouveaux retraités de droit dérivé est en effet, en 2020, plus que compensé par les décès des bénéficiaires existants. Ce constat est en partie dû à la crise sanitaire, qui a engendré une surmortalité à des âges élevés où se situent une grande partie des bénéficiaires de droits dérivés.

Les femmes représentent 88 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. Leur part avoisine

ou dépasse les 80 % dans les principaux régimes de retraite. Cette situation s'explique par leur longévité supérieure à celle des hommes, et par le fait qu'elles sont en moyenne deux à trois ans plus jeunes que leurs conjoints. En outre, les hommes ont souvent un niveau de pension de droit direct plus élevé que celui des femmes. Ainsi, lorsqu'ils sont veufs, ils ont des revenus qui dépassent plus fréquemment le plafond de ressources pour être éligible à la réversion, dans les régimes où celle-ci est soumise à conditions. La part des femmes parmi les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé diminue cependant légèrement au fil des années (90 % en 2009, 88 % en 2020).

Les femmes sont également surreprésentées parmi les personnes percevant une pension de droit dérivé sans cumul avec une pension de droit direct. Leur part est de 95 %, alors qu'elles sont 86 % parmi les personnes qui cumulent une pension de droit dérivé avec une pension de droit direct (*tableau 3*). Les retraités résidant à l'étranger sont nettement plus nombreux, eux aussi, parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé seul : 44 %, contre 4 % parmi ceux cumulant droits direct et dérivé.

Parmi les femmes âgées de 60 ans ou plus résidant en France, la part des retraitées de droit dérivé seul a diminué de moitié entre 2004 et 2020 (passant de 7,0 % à 3,7 %). Cette diminution s'effectue à un rythme plus fort que pour les femmes de 60 ans ou plus bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct, qui passe de 33,7 % à 26,9 % sur la même période (*graphique 2*). Cette baisse plus rapide résulte, en partie, du développement de l'activité professionnelle des femmes.

Un nombre de bénéficiaires croissant avec l'âge

En 2020, les retraités de droit dérivé sont en moyenne plus âgés (79 ans et 2 mois) que les retraités de droit direct (72 ans et 8 mois). La structure par âge des hommes et des femmes est comparable. Les âges médians sont très proches (77 ans et 11 mois pour les hommes, 79 ans et 2 mois pour les femmes), comme la part des personnes de plus de 85 ans parmi les bénéficiaires (28 % des hommes et 33 % des femmes). Les titulaires d'une pension de droit dérivé de 65 ans ou plus représentent 89 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit 3,8 millions de personnes (graphique 3). La part des 85 ans ou plus atteint 32 %, soit 1,4 million de bénéficiaires. Le nombre de titulaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans. Cette croissance avec l'âge est encore plus marquée lorsqu'elle est rapportée à la population de retraités de chaque tranche d'âge (graphique 4).

Pour les personnes nées entre 1932 et 1936, résidant en France et encore vivantes en 2016, la part des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé dans la population de 70 à 74 ans est de 24 %. Parmi elles, 12 % la percevaient déjà entre 60 et 64 ans. Pour les générations plus jeunes, la part des bénéficiaires entre 60 et 64 ans est plus faible : 11 % pour les générations 1937 à 1941, et 9 % pour les générations 1947 à 1951. Cette baisse au fil des générations est liée notamment à l'augmentation de l'espérance de vie, à la croissance des droits directs des personnes et à la réduction de l'écart d'âge entre les deux membres d'un couple.

2,8 millions de pensions de droit dérivé versées par la CNAV

En 2020, 2,8 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), incluant les indépendants depuis cette année, et 3,0 millions au régime unifié

Tableau 1 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct dans le régime

	Effectifs tous régimes (en milliers)				Effectifs tous régimes des retraités bénéficiaires résidant en France (en milliers)			
	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Femmes	Hommes	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Femmes	Hommes
2004	3 987	1 108	3 650	337	3 612	781	3 284	328
2005	4 069	1 136	3 718	351	3 680	796	3 339	341
2006	4 142	1 152	3 773	370	3 737	800	3 380	358
2007	4 197	1 152	3 811	386	3 787	796	3 414	373
2008	4 155	1 102	3 761	394	3 741	740	3 358	382
2009	4 219	1 094	3 806	413	3 799	728	3 400	400
2010	4 245	1 094	3 860	385	3 825	729	3 452	373
2011	4 222	1 082	3 836	386	3 781	704	3 410	371
2012	4 291	1 113	3 843	448	3 713	603	3 281	433
2013	4 384	1 119	3 912	472	3 802	613	3 348	454
2014	4 397	1 108	3 915	483	3 810	610	3 348	462
2015	4 414	1 091	3 921	493	3 823	603	3 354	469
2016	4 388	1 096	3 892	495	3 728	532	3 257	471
2017	4 345	1 066	3 841	503	3 744	561	3 265	479
2018	4 383	1 059	3 870	513	3 780	565	3 293	487
2019	4 388	1 048	3 866	522	3 783	564	3 288	495
2020	4 339	1 029	3 818	521	3 744	574	3 253	491

Note > Les données complémentaires pour la part des femmes bénéficiaires d'un droit dérivé seul et celles des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct sont disponibles dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Retraite.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE.

fusionnant l'Association générale des institutions de retraite des cadres et l'Association pour les régimes de retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco). Les régimes de base du secteur privé (CNAV, Mutualité sociale agricole [MSA] salariés, MSA non-salariés) versent, au total, 3,9 millions de pensions de droit dérivé, tandis que les régimes de la fonction publique (fonction publique civile de l'État, fonction publique militaire de l'État et Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales [CNRACL]) en versent 0,6 million.

La part des bénéficiaires percevant uniquement un droit dérivé dans un régime (c'est-à-dire non

cumulé avec un droit direct dans le même régime) parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé est supérieure à 75 % dans la plupart des régimes¹. Mais les bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct dans le même régime sont majoritaires à la CNAV, à la MSA non-salariés, à la MSA non-salariés complémentaire et à l'Agirc-Arrco. L'évolution du nombre de retraités de droit dérivé entre 2010 et 2020 varie par ailleurs fortement d'un régime à l'autre. Il a augmenté de près de 3 % à l'Agirc-Arrco, de 0,8 % au régime général (y compris indépendants de l'ex-SSI), tandis qu'il a baissé de 22 % à la MSA non-salariés (tableau 2). ■

Tableau 2 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct dans le régime, par régime de retraite, fin 2020

	Effectifs (en milliers)				Évolution (ensemble, en %)			Part parmi l'ensemble des bénéficiaires (en %)
	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul dans le régime	Femmes	Hommes	2019-2020	2015-2020	2010-2020	
Bénéficiaires d'un droit dérivé, tous régimes	4 339	1 029	3 818	521	-1,1	-1,7	2,2	100
CNAV ¹	2 845	737	2 621	223	-0,6	-1,1	0,8	66
Agirc-Arrco ²	2 971	1 170	2 666	305	-1,3	-0,7	2,6	69
MSA salariés	693	550	660	33	-2,5	-7,0	-7,2	16
MSA non-salariés	369	97	328	41	-4,0	nd	nd	9
Fonction publique civile de l'État	310	222	253	57	0,2	2,3	6,3	7
Ircantec	261	220	222	40	-2,4	-10,1	-16,0	6
CNRACL	183	140	138	45	1,8	13,9	nd	4
Régimes spéciaux ³	327	309	316	11	-3,5	-10,5	-17,8	8
Professions libérales ⁴	79	72	74	5	1,8	9,7	21,0	2

nd : non disponible.

1. Voir annexe 4, note sur la fusion de la CNAV et de la SSI.

2. Voir annexe 4, note sur la fusion de l'Agirc et de l'Arrco.

3. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

4. Professions libérales : CNAVPL, CNBF. Les effectifs ont été révisés sur le passé à la suite d'une meilleure couverture du champ des professions libérales.

Note > Les données ventilées par régime détaillé sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>. Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents des DOM avant 2016.

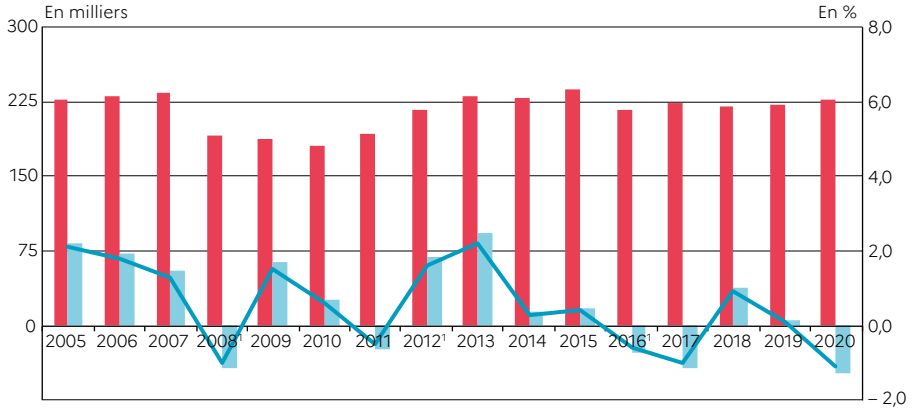
Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2020, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, modèle ANCETRE.

1. Ces retraités peuvent toutefois bénéficier d'un droit direct dans un autre régime.

Graphique 1 Variation annuelle du nombre de retraités de droit dérivé et nouveaux retraités

■ Nouveaux retraités de droit dérivé (axe de gauche) ■ Variation du nombre de retraités de droit dérivé (axe de gauche)
— Taux d'évolution du nombre de retraités de droit dérivé (axe de droite)



1. Une rupture de série a lieu pour les années 2008, 2012 et 2016, en raison de la différence de sources utilisées : modèle ANCETRE (basé sur la vague précédente de l'EIR) pour l'année antérieure et EIR (voir annexe 3). Cela a une influence sur l'augmentation du nombre de retraités au cours de ces trois années.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé au cours de l'année n , résidant en France ou à l'étranger au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE.

Tableau 3 Effectifs de retraités de droit dérivé tous régimes fin 2020

	Bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct	Bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Ensemble des bénéficiaires d'un droit dérivé	Ensemble des bénéficiaires d'un droit direct
Ensemble (en milliers)	3 311	1 029	4 339	16 907
Caractéristiques de la population (en %)				
Femmes	86	95	88	53
Hommes	14	5	12	47
Personnes résidant en France	96	56	86	93
Personnes résidant à l'étranger	4	44	14	7
Moins de 60 ans	0	20	5	2
60 à 64 ans	4	16	7	13
65 à 74 ans	28	19	26	45
75 à 84 ans	34	22	31	26
85 ans ou plus	35	24	32	14

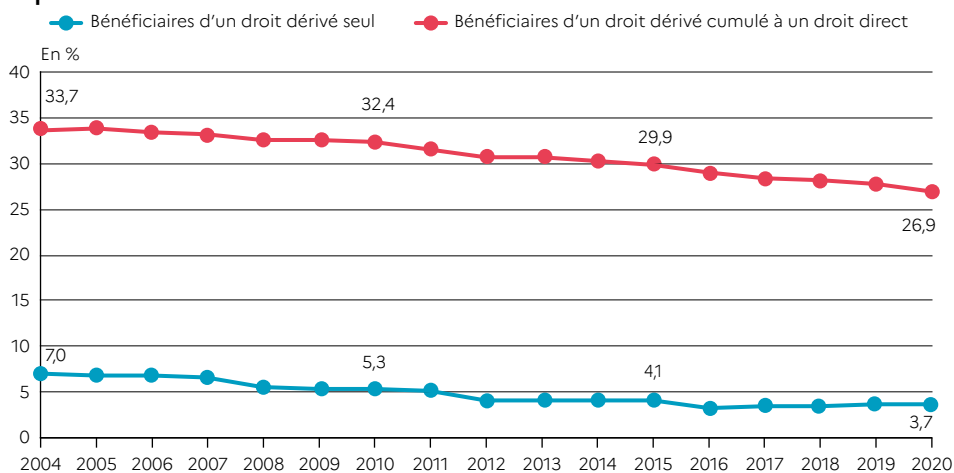
Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Lecture > 95 % des bénéficiaires d'un droit dérivé sans droit direct sont des femmes, contre 86 % des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2020, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Source > DREES, modèle ANCETRE.

Graphique 2 Part des retraitées de droit dérivé parmi les femmes âgées de 60 ans ou plus résidant en France

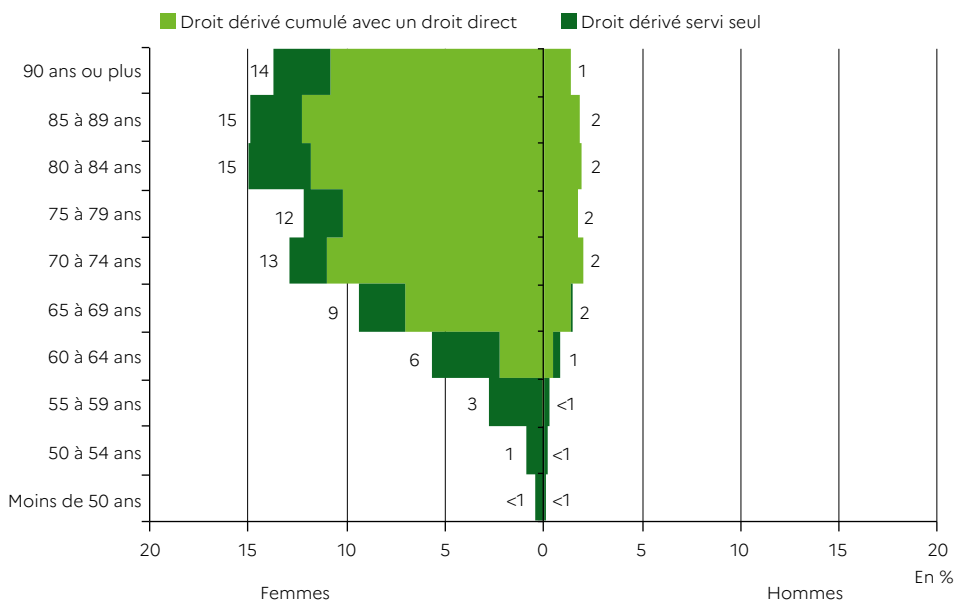


Champ > Femmes de 60 ans ou plus, résidant en France, vivantes au 31 décembre de l'année.

Lecture > Fin 2020, 3,7 % des femmes de 60 ans ou plus résidant en France bénéficient d'un droit dérivé de retraite sans bénéficier d'un droit direct, et 26,9 % bénéficient d'un droit dérivé cumulé avec un droit direct.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique.

Graphique 3 Pyramide des âges des bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé fin 2020

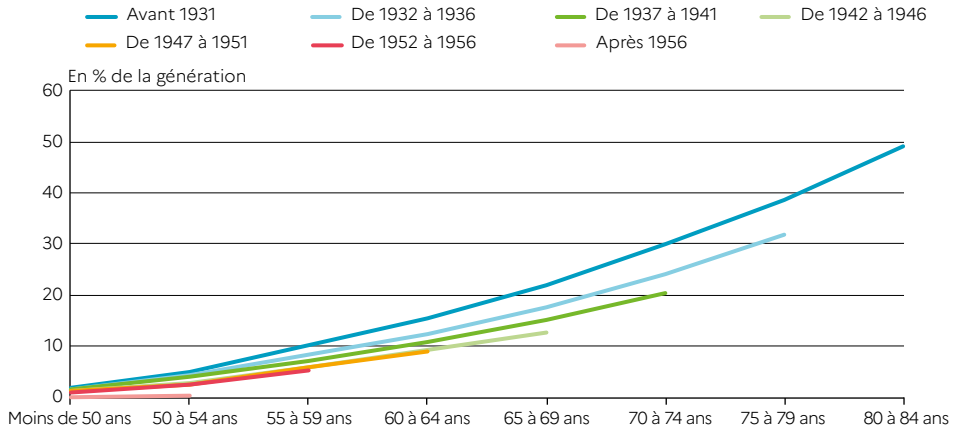


Lecture > Fin 2020, 14 % des retraités de droit dérivé (seul ou cumulé avec un droit direct) sont des femmes âgées de 90 ans ou plus.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2020, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2020.

Source > DREES, modèle ANCETRE.

Graphique 4 Part des personnes bénéficiant d'un avantage de droit dérivé, selon l'âge et la génération



Note > Les résultats par génération présentés ici ne tiennent pas compte de la mortalité différentielle. En effet, une partie des personnes des générations les plus anciennes sont décédées fin 2016. Les retraités présents dans l'EIR sont donc ceux ayant une espérance de vie plus grande, et dont les montants de pension sont les plus élevés.

Lecture > Pour les générations nées avant 1931, parmi les personnes vivantes en 2016, 16 % disposent d'une pension de réversion entre 60 et 64 ans (contre 9 % pour les générations nées entre 1942 et 1946).

Champ > Personnes résidant en France, vivantes au 31 décembre 2016.

Sources > DREES, EIR 2016 ; Insee, estimations de populations définitives au 1^{er} janvier 2017.

Pour en savoir plus

- > Données historiques dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Retraite.
- > **Bodier, M., Buisson, G., Lapinte, A. et al. (coord)** (2015, décembre). *Couples et familles – édition 2015*. Paris, Insee : coll. Insee Références.
- > **Chartier F., Collin C.** (2020). Les évolutions de la pension de réversion en France. *CNAV, Retraite et société*, n° 83, p. 171-188.
- > **Collin, C.** (2016, février). La part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations. *DREES, Études et Résultats*, 951.
- > **Daguet, F.** (2016, septembre). De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme. *Insee, Insee Première*, 1613.
- > **Vanderschelden, M.** (2006, avril). L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit. *Insee, Insee Première*, 1073.